

RCS : SOISSONS

Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00052

Numéro SIREN : 785 453 150

Nom ou dénomination : SGI SOCIETE DE GALVANOPLASTIE INDUSTRIELLE

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2020 sous le numéro de dépôt 317

SGI Société de Galvanoplastie Industrielle

Société par actions simplifiée au capital de 3 651 000 euros
Siège social : 51, rue Pierre Curie, ZI des Gâtines 78370 - Plaisir

785 453 150 RCS VERSAILLES

PROCES - VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf,
le 18 décembre,
A 9 heures,

LE SOUSSIGNE,

Bert-Jan van Haaften, co-Gérant de la société :

AALBERTS FRANCE, Société en nom collectif au capital de 30 000 000 Euros,
ayant son siège social 3 Avenue Laennec – 72 000 Le Mans, immatriculée au
Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 414 121 319

Associée unique de la société SGI Société de Galvanoplastie Industrielle, Société par
Actions Simplifiée au capital de 3 651 000 Euros divisé en 243 400 actions de quinze euros
de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 51, rue Pierre Curie, ZI des
Gâtines 78370 - Plaisir, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de
Versailles sous le n° 785 453 150, titulaire en tant que telle de la totalité des 243 400 actions
composant le capital social,

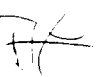
I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur GAUTHIER Roger, représentant légal de la société MT Group France, Présidente
non associée de la société SGI Société de Galvanoplastie Industrielle, propose à compter du
1^{er} janvier 2020 le déplacement de son siège social du 51 rue Pierre Curie – 78370 PLAISIR
vers le 4 rue du Marchois – 02600 VILLERS COTTERETS en raison de l'incendie qui a eu
lieu au siège actuel.

II - A été invité à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre extraordinaire

- Changement de siège social



- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Après lecture de la proposition du Président, l'Associée unique a adopté les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la proposition du Président, décide de modifier l'adresse du siège social de la société. A compter du 1^{er} janvier 2020, le siège social de la société sera fixé

4, Rue du Marchois - 02 600 VILLERS-COTTERETS.

En conséquence, elle décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

« Article 4 – Siège social. »

« Le siège de la société est fixé 4, Rue du Marchois - 02 600 VILLERS-COTTERETS (le reste de l'article est inchangé). »

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs à qui de droit pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est alors levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, lecture faite, par l'Associée unique.

Acte établi à Besançon, le 18 décembre 2019

En 2 originaux



Aalberts France

Représentée par Bert-Jan van Haften